

emova

G R O U P



COMPTES CONSOLIDES

2015

EMOVA GROUP

Exercice clos au 30 Septembre 2015

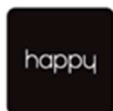


SOMMAIRE

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	- 5 -
2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	- 6 -
ACTIF	- 6 -
PASSIF	- 7 -
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	- 8 -
4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	- 9 -
5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	- 10 -
Note 1 – Informations générales	- 10 -
Note 2 – Principes comptables	- 12 -
A. Déclaration de conformité	- 12 -
B. Bases de préparation	- 12 -
C. Principes généraux de consolidation	- 13 -
D. Règles et méthodes d'estimation	- 14 -
a) Utilisation d'estimations	- 14 -
b) Transactions en devises et instruments financiers	- 15 -
c) Regroupements d'entreprises	- 15 -
d) Résultat net des activités abandonnées	- 15 -
e) Résultat par action	- 15 -
f) Immobilisations incorporelles	- 15 -
g) Immobilisations corporelles	- 16 -



h) Autres actifs financiers	- 16 -
i) Stocks	- 17 -
j) Créances clients.....	- 17 -
k) Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 17 -
l) Auto-détention.....	- 17 -
m) Attributions d'actions gratuites	- 17 -
n) Provisions	- 17 -
o) Impôts différés.....	- 18 -
p) Dettes financières (courantes et non-courantes).....	- 19 -
q) Actifs et passifs détenus en vue de la vente	- 19 -
r) Chiffre d'affaires	- 19 -
Note 3 – Périmètre de consolidation.....	- 20 -
Note 4 – Faits marquants de la période et événements postérieurs a la clôture	- 21 -
a) Faits marquants de la période.....	- 21 -
b) Evènements postérieurs à la clôture	- 21 -
Note 5 – Information sectorielle	- 21 -
Note 6 – Chiffre d'affaires	- 23 -
Note 6 bis – Resultat Opérationnel non courant	- 23 -
Note 7 – Produits et charges financiers	- 24 -
Note 8 – Impôts	- 25 -
a) Charge d'impôt sur les résultats.....	- 25 -
b) Impôts différés.....	- 25 -
Note 9 – Résultat net des activités abandonnées.....	- 26 -
Note 10 – Résultat par action	- 26 -
Note 11 – Ecarts d'acquisition	- 27 -
Note 12 – Immobilisations incorporelles	- 30 -
Note 13 – Immobilisations corporelles	- 31 -
Note 14 – Titres mis en equivalence.....	- 31 -



Note 15 – Autres actifs financiers	- 32 -
Note 16 – Autres actifs non courants.....	- 32 -
Note 17– Créances clients.....	- 33 -
Note 18 – Autres actifs courants.....	- 33 -
Note 19 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 34 -
Note 20 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente	- 34 -
Note 21 – Provisions pour risques et charges	- 35 -
Note 22 – Dettes financières.....	- 35 -
Note 23 – Autres passifs non courants	- 36 -
Note 24 – Autres passifs courants	- 36 -
Note 25 – Effectifs	- 36 -
Note 26 – Informations complémentaires	- 37 -
a) Description de l'actionnariat	- 37 -
b) Description de la gouvernance.....	- 37 -
c) Données de marché.....	- 39 -
d) Politique de gestion des risques financiers	- 40 -





1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2015	30/09/2014
Chiffre d'affaires	6	11 741	12 521
Autres produits de l'activité		0	0
Achats consommés		-1 202	-1 215
Charges de personnel		-4 288	-4 643
Charges externes		-5 910	-5 480
Impôts et taxes		-120	-142
Dotations aux amortissements		-323	-682
Autres produits et charges d'exploitation		-18	0
Résultat opérationnel courant		-121	360
Autres produits et charges opérationnels		-655	-21
Résultat opérationnel		-776	338
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut	6 bis	-1 461	-1 219
Coût de l'endettement financier net		-1 461	-1 219
Autres produits et charges financiers	7	2 808	189
Charge d'impôt	8	1	310
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14	23	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		594	-380
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	9	-285	887
Résultat net		309	507
Dont :			
Part du groupe		357	471
Part hors groupe		-49	36
Résultat net par action (en euros)	10	0,00	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	10	0,00	0,01

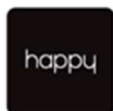
Libellé - k€	Notes	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net consolidé de l'exercice		309	507
Ecarts actuariels sur indemnité de départ à la retraite			
Changement de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Autres éléments du résultat global			
Résultat global consolidé		309	507
Dont :			
Part du groupe		357	471
Part hors groupe		-49	36



2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2015	30/09/2014
Ecart d'acquisition	11	18 537	18 116
Immobilisations incorporelles	12	18 674	17 403
Immobilisations corporelles	13	755	482
Participations entreprises associées	14	3	167
Actifs financiers non courants	15	421	341
Autres actifs non-courants	16	498	3 040
Actifs d'impôts non courants	8	164	
Total actif non courants		39 053	39 548
Stocks et en-cours		158	62
Clients et comptes rattachés	17	1930	2 205
Autres actifs courants	18	3 525	3 233
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19	367	584
Total actif courants		5 981	6 083
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	20	3 237	2 112
Total ACTIF		48 271	47 744



PASSIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2015	30/09/2014
Capital		14 994	12 851
Primes liées au capital		18 697	15 878
Réserves		-5 532	-6 023
Résultat de l'exercice		357	471
Capitaux propres - part du groupe		28 517	23 178
Intérêts minoritaires		-1750	-1664
Total capitaux propres		26 767	21 514
Provisions pour retraites et autres avantages		60	60
Provisions non courantes	21	229	204
Impôts différés - passif	8	1060	1002
Emprunts et dettes financières non courants	22	8 745	10 077
Autres passif non courants	23	807	1287
Total passif non courants		10 900	12 630
Fournisseurs et comptes rattachés		1729	2 562
Emprunts à court terme	19	108	30
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	22	2 427	1436
Provisions courantes	21	1070	1686
Autres passifs courants	24	4 473	5 858
Total passif courant		9 807	11 572
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	20	796	2 028
Total PASSIF		48 271	47 744



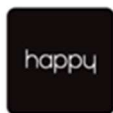
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé - k€	Notes	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net consolidé		309	507
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		-216	-2 012
+/- Variation des impôts différés		-89	-421
-/+ Plus et moins-values de cession		-159	457
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-23	0
Capacité d'autofinancement		-178	-1 469
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		-3 203	2 145
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		-3 382	676
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-921	-292
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		96	0
+/- Incidence des variations de périmètre		-542	-20
+/- Variation des prêts et avances consentis		-24	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		737	31
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-654	-281
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère		4 961	16 107
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants		2 268	686
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants		-3 489	-17 453
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement		3 741	-661
+/- Incidence des variations des cours des devises		0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		-295	-266
TRESORERIE D'OUVERTURE		554	820
TRESORERIE DE CLOTURE		259	554



4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€		Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres	Capitaux propres (hors groupe)
Situation nette au	30 septembre 2013	8 887	3 736	16 300	-22 170	6 753	-1 700
Affectation du résultat N-1				-22 170	22 170		
Var. de capital en numéraire et souscrip		3 964	12 143			16 107	
Résultat					471	471	36
Autres augmentations / diminutions							
Reclassement/Restructurat / changement de méthode				9		9	
Variation de périmètre				-162		-162	
Situation nette au	30 septembre 2014	12 851	15 878	-6 023	471	23 177	-1 664
Affectation du résultat N-1				471	-471		
Var. de capital en numéraire et souscrip		2 143	2 819			4 961	
Résultat					357	357	-49
Ecart de conversion - Effet de change				-3		-3	
Variation de périmètre				37		37	-37
Autres				-13		-13	-1
Situation nette au	30 septembre 2015	14 994	18 697	-5 532	357	28 517	-1 750



5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

EMOVA GROUP (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

EMOVA GROUP a deux activités principales :

- Le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy et Rapid'Flore ;
- Le référencement de fournisseurs sur produits de fleurs, plantes, accessoires à destination de ces 3 réseaux.

Les états financiers consolidés semestriels au 30 septembre 2015 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 27 janvier 2016 par le Directoire.

Une nouvelle identité: EMOVA GROUP

La constitution d'EMOVA GROUP et le développement d'une nouvelle identité répondent à 4 objectifs principaux :

- Créer une marque *corporate* différente des marques commerciales (enseignes) ;
- Asseoir l'ambition de développement (en France et à l'international) ;
- Se donner la possibilité d'ouvrir notre modèle de franchise à d'autres secteurs d'activité ;
- Refléter la vision de la nouvelle équipe et diffuser ses 5 valeurs., respect, intégrité, innovation, plaisir, qualité.

Le modèle économique du Groupe repose sur 5 sources de revenus :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 3 enseignes (39%) dans le cadre d'un contrat de franchise d'une durée de 7 ans renouvelable;
- Les redevances de publicité nationale (13%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (22%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (2%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (24%).

Les ventes actuellement réalisées par internet ne sont pas significatives (<0,3%). Un projet de plateforme e-commerce est actuellement à l'étude.



Au 30 septembre 2015, le nombre de boutiques en propre est de 9 quand les réseaux franchisés sont composés de 318 magasins en France et à l'international.

Le volume d'affaires des enseignes du Groupe, correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseaux, est présenté ci-dessous à titre indicatif :

en K€	2014-15
MONCEAU	59 885
HAPPY	11 995
RAPID'FLORE	32 751
TOTAL VOLUME D'AFFAIRES DES ENSEIGNES	104 632

Positionnement des 3 marques du Groupe et critères d'implantation:

- 3 marques complémentaires ;
- 3 positionnements distincts ;
- 3 cibles identifiées ;
- 3 niveaux d'investissement ;
- 3 profils de franchisés.

❖ **Monceau Fleurs :**

- Positionnement premium
- villes de plus de 25 000 habitants ;
- Consommateurs CSP+ qui sont connaisseurs et recherchent le choix, la qualité et l'élégance ;
- Profil d'investisseur cherchant la sécurité (cadres grandes entreprises, ...) avec un apport de 80 K€ minimum ;
- Près de 300 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Rapid'Flore :**

- Positionnement économique ;
- Villes de moins de 25 000 habitants ;
- Consommateurs CSP- qui recherchent le prix, la proximité et le prêt à emporter ;
- Investisseur cherchant la proximité avec profil commerçant (cadres moyens) avec un apport de 40 K€ minimum ;
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Happy :**

- Positionnement innovant ;
- Villes de plus de 100 000 habitants ;
- Consommateurs CSP+ urbains et connectés qui recherchent des offres tendance ;
- Investisseur jeune entrepreneur esprit trend setter et commerçant avec un apport de 80 K€ minimum ;
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.



NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

A. Déclaration de conformité

Le Groupe est coté sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis le 7 décembre 2007. Le Groupe a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui modifie l'article L. 223-24 du Code de Commerce, à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm, intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les états financiers consolidés EMOVA GROUP au 30 septembre 2015 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1er octobre 2014 et adoptés par l'Union européenne.

Les textes (normes, amendements et interprétations) non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation sont notamment les suivants :

- IFRIC 21 – « Prélèvements gérés par les autorités publiques » (exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015).

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

B. Bases de préparation

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.



Au cours de la période, le Groupe a identifié plusieurs anomalies concernant des périodes antérieures ; les corrections suivantes ont été apportées :

B.1 Changement de présentation

- Compensation des impôts différés actifs et passifs pour le groupe fiscal : impact présentation pour 9 430 k€ ;
- Comptes courants hors Groupe reclassés en non courant : impact présentation pour 1 583 k€.

B.2 Corrections d'estimations

Corrections ayant un impact sur les capitaux propres :

- Suppression des anomalies sur les annulations de provisions internes : impact capitaux propres : -153 k€ ;
- Suppression d'un amortissement lié à une cession interne : impact capitaux propres : +67 k€ ;
- Suppression d'impôts différés non justifiés : impact capitaux propres : +120 k€ ;
- Correction d'une anomalie sur le calcul des intérêts sur emprunts obligataires : impact capitaux propres : + 584 k€ ;
- Suppression d'une provision pour risques non justifiée en cas de déconsolidation de la société Flore distribution : impact capitaux propres : + 1 137 k€ ;
- Autres corrections : impact capitaux propres : -98 k€

Conformément à IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur doit être comptabilisé de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, c'est-à-dire en corrigeant la comptabilisation, l'évaluation ainsi que les informations présentées en annexe (IAS 8.42 et 43).

Ainsi, si l'erreur a été commise et affecte une ou plusieurs périodes publiées, les montants affectés doivent être ajustés sur ces mêmes périodes (retraitement de l'information comparative). Si l'erreur a été commise sur une période antérieure aux périodes présentées, les comptes d'actifs, de passifs et de capitaux propres d'ouverture de la première période présentée doivent être corrigés. L'impact de la correction d'erreur est ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture (IAS 8.42).

Ces corrections ont un impact positif de 1 657 K€ sur les capitaux propres dans les comptes consolidés.

Conformément à l'IAS 8, la correction d'erreur a été corrigée de façon rétrospective dans les comptes.

C. Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA GROUP et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque EMOVA GROUP a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur les rendements variables de cette entité dont bénéficie EMOVA Group

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.



D. Règles et méthodes d'estimation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles sont présentés dans les paragraphes suivants.

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans les comptes du Groupe à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers, l'estimation de la valeur résiduelle des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et la mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (ces derniers étant mesurés en conformité avec les principes évoqués en Note 8 – b) (Impôts différés). En matière de litige, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

b) Transactions en devises et instruments financiers

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

c) Regroupements d'entreprises

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisé.

d) Résultat net des activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité ou une région géographique complète.

e) Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre d'actions à la clôture de l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues.

f) Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;

- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.
 - Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie pratiquée en note 11 et 12.

g) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

h) Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires directement imputables à l'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

On trouve principalement dans ce poste des dépôts de garantie, des dépôts sur des comptes séquestres lors de litiges ou d'arbitrage.

i) Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

j) Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

l) Auto-détention

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

m) Attributions d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les attributions d'actions gratuites représentent un avantage consenti aux bénéficiaires et constituent un complément de rémunération payé par le Groupe. Ce complément est comptabilisé de la façon suivante : la juste valeur des actions attribuées, qui correspond aux services rendus par les employés en contrepartie des actions reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en charges en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur des attributions d'actions gratuites est déterminée sur la base du cours de bourse de clôture de l'action EMOVA GROUP à la date d'attribution.

Il n'existe pas au 30 septembre 2015 d'actions gratuites non attribuées.

n) Provisions

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;

- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque couru ou de la charge exposée, assise sur les meilleurs éléments connus.
 - Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer lors ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies, sont :

- les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite ;

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

o) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf circonstances particulières justifiant la non constatation de cette dette potentielle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.



p) Dettes financières (courantes et non-courantes)

Les dettes financières courantes et non-courantes comprennent les emprunts obligataires convertibles et les autres emprunts.

Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres.

La composante obligataire est égale à la valeur actualisée de la totalité des flux de décaissement futurs au titre de l'obligation au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal de l'emprunt obligataire à l'émission.

Les frais d'émission et les primes de remboursement des emprunts obligataires sont incorporés dans le coût de la dette au passif en ajustement du montant nominal de la dette.

La différence entre les frais financiers comptabilisés et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette de sorte qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion corresponde au prix de remboursement (méthode du coût amorti).

q) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédés.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

r) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend principalement :

- Les droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Les redevances des franchisés ;
- Les commissions sur ventes de produits aux franchisés (fleurs, plantes, accessoires) ;
- Les ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires par les points de vente détenus par le Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe est enregistré conformément à la norme IAS 18 « Reconnaissance du revenu ».

NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-15			sept-14		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
GESTFLORE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	NC	0%	0%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	ME	35%	20%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFE	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFEI	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PB PARTICIPATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
CENTRALE DES FLEURS	IG	100%	100%	ME	33%	19%
FLORE DISTRI	IG	32%	32%	IG	32%	32%
MF ITALIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
KSV HOLDING	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	90%	90%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence ; NC : Non consolidée

Participations non consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- Hekayem (participation détenue à 13 %)
- Territorio Verde (Master Franchisé Portugais Monceau Fleurs)
- Territorio happy (Master Franchisé Portugais Happy)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- HK Fleurs (participation détenue à 5%)
- Monceau Fleurs UK (société sans activité opérationnelle)
- Mylène et Associés (société sans activité opérationnelle)
- Lounge Floreo (participation détenue à 35%)
- Florenord (participation détenue à 8%)

NOTE 4 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a) Faits marquants de la période

- Paiement des échéances du plan de sauvegarde

Le Groupe est à jour du paiement des échéances du plan de sauvegarde.

- Augmentation de capital

Le 15 juin 2015, a été réalisée une augmentation du capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 2 142 857,10 €, souscrite en numéraire et en compensation de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission de 14 285 714 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,15€ chacune, intégralement souscrites et libérées, assorties d'une prime d'émission unitaire de 0,20€.

A l'issue de cette opération, le capital social d'EMOVA GROUP est fixé à la somme de 14 993 740,05€, divisé en 99 958 267 actions de 0,15€ de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées et de même catégorie.

- Restructurations / réorganisations et développement de la nouvelle identité EMOVA

Le groupe a poursuivi sa restructuration et sa réorganisation avec la nouvelle identité EMVOA Group.

- Comparabilité des comptes

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2014.

Les comptes clos au 30 septembre 2014 ont été corrigés en conformité avec IAS 8. Cette correction est décrite en note II B.1 ci-dessus.

L'impact de cette correction est de 1 657 k€ sur les capitaux propres.

b) Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a considéré tous les événements significatifs postérieurs à la clôture.

NOTE 5 – INFORMATION SECTORIELLE

Le découpage de EMOVA GROUP, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » est identique à celui opéré en application de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » aux fins d'identification des UGT ; ce découpage, fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.



La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts, strictement identiques aux deux UGT correspondantes :

- Le secteur/UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy et Rapid'Flore.

Au sein du Groupe, l'activité de franchiseur multi-enseignes, exercée au travers de l'UGT « Services », repose sur une recherche constante de synergie et de complémentarité entre les trois enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune basée sur le libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des trois contrats de franchise ;
- Typologie des clients : Aucune différence entre les trois enseignes ;
- Communication mutualisée : Site Internet mutualisé, communication grand public mutualisée, rationalisation des coûts publicitaires par la synergie des trois enseignes au profit de l'ensemble des franchisés du Groupe ;
- Services animation/développement/finance mutualisés.

Cette recherche de synergie et de complémentarité entre les trois enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe a mis en œuvre il y a plusieurs années une politique de synergies entre les trois enseignes. Lorsque qu'un franchisé exploitant déjà un magasin sous une première enseigne souhaite exploiter d'autres magasins sous d'autres enseignes, le Groupe lui donnera, à juste titre, la préférence par rapport à un candidat franchisé, nouvel entrant au sein du Groupe.

- Le secteur/UGT « Produits » comprenait l'activité de « vente en gros » et de « vente au détail ».

A la suite de la décision d'arrêt des fonctions de centrale d'achat, l'UGT Produits a de facto été déprécié à 100%.

L'activité de « vente au détail » correspond aux magasins en propre. Nous parlerons désormais d'un secteur/UGT « magasins ».

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

NOTE 6 – CHIFFRE D’AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Ventes de marchandises	2 912	2 339
Production vendue de biens	39	23
Production vendue de services	8 790	10 159
Chiffre d'affaires	11 741	12 521

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond à l'activité des sociétés Monceau Fleurs SA (magasin Boulevard Malesherbes), RFE (magasins de Evreux et Gravigny) et Magie Florale (magasin de Denfert Rochereau – acquisition mai 2015). L'activité de ces magasins est en légère progression sur les deux exercices.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevance publicité, les droits d'entrée ainsi que les produits perçus par le référencement. Ils sont impactés par l'effet cumulé de la réorganisation des points de vente initiée sur l'exercice précédent et un environnement de consommation en léger repli sur cet exercice

NOTE 6 BIS – RESULTAT OPERATIONNEL NON COURANT

Le résultat opérationnel non courant est un solde de gestion qui regroupe l'intégralité de charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance pourrait en être affectée.

Sur l'exercice, le Groupe a poursuivie sa réorganisation/restructuration. Ce plan de restructuration a été initié concernant l'ensemble des sociétés du Groupe. Cela fait suite aux différents changements stratégiques (fermeture centrale d'achat) et au remaniement général de la gouvernance, et à la refonte des sites opérationnels. Dans ce cadre ont été comptabilisés des frais inhabituels de recrutement, de management de transition, de plans de départ, de déménagement des sites, de communication de crise et d'honoraires d'expertise.

Le Groupe a également ajusté au cours de l'exercice le montant de sa provision pour ses litiges sociaux et litiges franchisés, incluant honoraires, frais, débours, provisions sur créances irrécouvrables, déjà comptabilisée au 30 septembre 2014 au titre du plan initial de réorganisation.

En conséquence, le Groupe a procédé à sa meilleure estimation et comptabilisation des coûts engendrés par les mesures précitées et a constaté un résultat opérationnel non courant négatif de 655 K€ au 30 septembre 2015.

Ce résultat inclut essentiellement :

- Une charge de -350 K€ concernant des contentieux commerciaux et franchisés ;
- une charge de -149 K€ concernant des frais inhabituels de recrutement et management de transition ;
- une charge de -156 K€ concernant des honoraires de communication et expertise de crise.
-

NOTE 7 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Coût de l'endettement financier brut	-1461	-1219
Coût de l'endettement financier brut	-1 461	-1 219

L'augmentation du coût de l'endettement financier s'explique l'actualisation des emprunts obligataires et par les charges d'intérêts du compte courant EMOVA Holding.

Le résultat financier se décompose comme suit :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Rep./Provisions actifs financiers	44	167
Autres produits financiers	2 771	
Ecart de conversion	0	
Produits financiers	2 815	167
Autres charges financières		7
Dot/Provisions sur actifs financiers	7	-30
Ecart de conversion	0	
Charges financières	7	-23
Autres produits et charges financières	2 808	190

Le poste des autres produits et charges financières fait ressortir un produit financier de 2.8 M€ qui résulte essentiellement de la confiance de l'actionnaire de référence d'EMOVA Group qui a consenti un abandon de créance pour 2,8 M€.

NOTE 8 – IMPOTS

a) Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Impôts sur les bénéfices	88	98
impôts différés	-89	-408
Charges d'impôts	-1	-310

La CVAE a été reclassée en impôts sur les bénéfices pour un montant de 88 K€.

b) Impôts différés

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Impôts différés - Actif		
Solde à l'ouverture		
Effet résultat	164	
Effet change		
Autres effets		
Solde à la clôture	164	
Impôts différés - Passif		
Solde à l'ouverture	1002	919
Effet résultat	253	408
Effet change		
Autres effets	-196	-326
Solde à la clôture	1060	1002

Au 30 septembre 2014, il y avait 6 545 K€ d'impôts différés liés aux déficits fiscaux. Sur la période, il n'y a pas eu d'activation de déficits fiscaux complémentaires.

Ce montant a été analysé à la clôture du 30 septembre 2015 sur les principales hypothèses (y compris horizon temps pour l'estimation des bénéfices futurs) qui ont notamment servi aux tests de dépréciations (voir Note 11) pour les UGT.

Il apparaît à ce jour qu'il n'y a pas de remise en cause du stock d'impôts différés activés.

Le stock d'impôt différé sera consommé sur une durée de 7 années.

NOTE 9 – RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES

Au 30 septembre 2015, les sociétés suivantes sont considérées comme étant en activités abandonnées :

Flore Dist., WHKS, KSV Holding, MF Italia, centrale des Fleurs et Monceau Fleurs International.

Le résultat net des activités abandonnées s'analyse de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Activité abandonnée ou activité destinées à être cédées	-285	887
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées	-285	887

NOTE 10 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2015	30/09/2014
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	357 479	470 965
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	92 610 058	85 672 553
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles	84 608	84 608
- Options d'achats ou de souscription d'actions	(11344)	(11344)
- Attribution d'actions gratuites		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	92 683 322	85 745 817
En euros		
Résultat net par action	0,00	0,01
Résultat net dilué par action	0,00	0,01

NOTE 11 – ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

L'UGT correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Les UGT, qui correspondent aux secteurs opérationnels, représentent les axes métiers du Groupe et sont indépendantes des entités juridiques.

Comme précisé à la note 5 du présent document, le Groupe est géré en deux secteurs opérationnels distincts, correspondant, à l'identique, à deux UGT :

- Le secteur/UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy et Rapid'Flore.
- Le secteur/UGT « Produits » comprend désormais l'activité « vente au détail » des produits sur un point de vente unique à destination d'une clientèle de particuliers.

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Partenaires		
Monceau Fleurs	1 466	1 466
Happy	8 040	8 040
Hauraunize-Rapid'Flore	11 368	11 368
KSV BV		8 756
LGDV	67	67
Magie Florale	422	
Ecart d'acquisition	21 363	29 697

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2015



Libellé - €	UGT MAGASIN	UGT PRODUIT	UGT SERVICES	Total
Partenaires				
Monceau Fleurs			1466	1 466
Happy			8 040	8 040
Hauraunize-RapidFlore		2 826	8 542	11 368
LGDV			67	67
Magie Florale	422			422
UGT - Valeur brute	422	2 826	18 115	21 363
Dépréciation de l'UGT produit				
Dépréciation de l'UGT Services		-2 826		-2 826
UGT - Dépréciations		-2 826		-2 826
UGT - Valeur nette	422		18 115	18 537

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel sous le libellé « Dépréciation des Goodwill ». La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, aux actifs nets correspondants.

- UGT Produits

L'UGT produits qui regroupe les activités de centrale d'achat (Global BV et WHKS) du Groupe, avait été déprécié à 100% à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2013 pour un montant de 11 581 K€.

- UGT Magasin

Le Groupe a fait l'acquisition d'un magasin situé boulevard Denfert Rochereau (14^{ème} arrondissement de Paris) au mois de mai 2015. Le Groupe a constaté un écart d'acquisition de 422 K€.

Il n'existe à ce jour aucun indice de perte de valeur sur l'UGT des magasins.

- UGT Services

Il n'existe à ce jour aucun indice de perte de valeur significatif sur l'UGT services

Au 30 septembre 2015, les valeurs recouvrables des UGT Services correspondent à leur valeur d'utilité et sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation basées sur l'activité des cinq prochaines années ainsi que d'une valeur terminale. Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a fondé ses projections de flux de trésorerie portent sur le taux d'actualisation, les taux de croissance, les prévisions d'évolution des prix de vente et des coûts d'exploitation. La Direction a déterminé le taux d'actualisation sur la base du taux sans risque auquel a été ajoutée une prime de risque adaptée. Comme l'an dernier, le Groupe a préparé les projections de flux de trésorerie sur la base, d'une part, du budget 2015/2016 et, d'autre part, du business plan. Le business plan est basé sur les meilleures estimations de la



Direction, qui sont susceptibles d'être révisées à tout moment en cas d'événement ou circonstances particulières. A ce titre, les commissaires aux comptes n'ont pas été en mesure d'apprécier à la clôture de l'exercice précédent la nécessité ou non de constituer une dépréciation de l'écart d'acquisition relatif à l'UGT service, lequel s'élevait au 30 septembre 2014 à 18.115 K€, et dans cette hypothèse son montant éventuel, ni la probabilité que l'entité disposera de bénéfices imposables sur lesquels pourront s'imputer les déficits fiscaux ayant fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces éléments avaient conduit les commissaires aux comptes à formuler une observation dans leur rapport sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Les taux de croissance retenus dans le business plan reflètent les meilleures estimations de la Direction.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Des prévisions détaillées sur 5 ans ;
- Un taux d'actualisation de 10, 5% ;
- Un taux de croissance de 1 % pour le calcul de la valeur terminale ;
- Une valeur de marque représentant 45 % de la valeur des actifs incorporels. Ce ratio résulte d'une analyse du rôle des marques dans la création de valeur.

Une analyse de sensibilité a été réalisée pour l'UGT service portant sur le taux d'actualisation et le taux de la croissance incluse dans la valeur terminale.

Valorisation de l'UGT Services (en M€)

	Taux d'actualisation		
	10.0%	10.5%	11.0%
0.5%	36.9	34.9	33.0
1.0%	38.7	36.4	34.3
1.5%	40.6	38.1	35.8

Il est à noter qu'en moyenne l'ouverture d'un magasin chaque année par an sur la durée du plan a un impact de 979 K€ sur la valorisation de l'UGT service.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à leur valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Il en est de même pour la valeur des marques.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2015
Frais de recherche & développement	180						180
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	14 947	181	-18		14	95	15 219
Fonds commercial	2 916	230			950		4 096
Immobilisations incorporelles en cours	112	138				-112	138
Immobilisations incorporelles brutes	18 157	549	-18		964	-17	19 634
Amortissements des frais de rech. & développ.	180						180
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	434	189	-18		12	23	641
Amortissements des immobilisations incorporelles	615	189	-18		12	23	821
Provisions dépréciation fond commercial	139						139
Provisions sur immobilisations incorporelle	139						139
Immobilisations incorporelles nettes	17 403						18 674

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts d'acquisition et se décompose comme suit :

En K€	UGT Produits	UGT Services	Total
Marque Rapid'Flore		7 200	7 200
Marque Happy		2 500	2 500
Marque Monceau Fleurs		4 399	4 399
Total	0	14 099	14 099

Le fonds commercial est notamment constitué du fonds exploité par la société Monceau Fleurs SA, sise au 92 Boulevard Malesherbes-75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€. La variation de périmètre correspond à l'acquisition du fonds commercial de la société Magie Florale, situé boulevard Denfert Rochereau – 75014 Paris.

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2015
Terrains							
Constructions	465	46					510
Installations techniques, matériel & outillage	33	1					34
Autres immobilisations corporelles	1055	245	-1		141	23	1463
Immobilisations corporelles en cours	4	81				-6	80
Avances et acomptes s/imm. corp.							
Immobilisations corporelles brutes	1558	372	-1		141	17	2088
Amort. sur agencements et aménagements de terrains							
Amortissements des constructions	277	27					304
Amortissements install. tech. matériel & outil.	33	1					33
Amortissements des autres immobilisations corp.	714	106	0		123		943
Amortissements des immobilisations corporelles	1024	134	0		123		1281
Provisions sur autres immobilisations corporelles	52						52
Provisions sur immobilisations corporelles	52						52
Immobilisations corporelles nettes	482						755

NOTE 14 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2014	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2015
Titres mis en équivalence	167	23	-3		-183	3
Titres mis en équivalence	167	23	-3		-183	3

Les autres variations des titres mis en équivalence s'expliquent par le passage en intégration globale des sociétés centrale des Fleurs et Magie Florale.

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(h) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2015
Titres de participations	625		-30			-8	587
Prêts	8						8
Autres immobilisations financières	378	26	-3		55		457
Immobilisations financières	1 011	26	-33		55	-8	1 052
Provisions sur titres de participation	556	-1	-31			-8	516
Provisions sur prêts	8						8
Provisions sur autres immobilis. financières	106						106
Autres immobilisations financières - Provisions	671	-1	-31			-8	631
Actifs financiers non courant - nets	341						421

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Clients et comptes rattachés - part > 1an	3 814	6 027
Créances fiscales et sociales	20	5
Comptes courants - actif	1835	1962
Autres créances	167	-12
Autres actifs non courants - Valeur brute	5 836	7 982
Prov. clients et comptes rattachés	-3 748	-3 463
Prov. comptes courant actif	-1484	-1480
Prov. Autres créances	-107	
Autres actifs non courants - Provisions	-5 338	-4 943
Actifs non courant - Net	498	3 040

NOTE 17– CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Clients et comptes rattachés - part < 1an	2 536	5 963
Prov. Clients et comptes rattachés < 1an	-606	-3 758
Total créances clients - Net	1 930	2 205

Un important travail de credit management a été réalisé depuis trois ans sur le poste client et se prolongera sur le prochain exercice pour aboutir à une situation normative.

NOTE 18 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Avances et acomptes versés sur commandes		7
Etat, impôts sur les bénéfices	151	208
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1an	54	42
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	2 829	2 659
Comptes courants groupe - part à moins d'un an		0
Créances sur cessions d'actifs < 1an		5
Autres créances - part à moins d'un an	68	265
Autres actifs courants - Valeur brute	3 103	3 186
Prov. comptes courant actif < 1an		-32
Prov créances sur cessions immo. < 1an		-57
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-44	-194
Intérêts courus sur créances		
Autres actifs courants - Provisions	-44	-284
Charges constatées d'avances	467	330
Actifs courant - Net	3 525	3 233

NOTE 19 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Disponibilités	367	584
Trésorerie active	367	584
Trésorerie passive	108	30
Trésorerie passive	108	30

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 20 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente ou abandonnés s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	3 237	2 112
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	3 237	2 112
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	796	2 028
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	796	2 028

L'augmentation de la valeur des actifs liée aux activités destinées à la vente est due en majeure partie à l'acquisition de Centrale des Fleurs (magasin Monceau Koenig). Une promesse de cession des titres de la société Centrale des Fleurs a été signée. La baisse des passifs liée aux activités abandonnées est due principalement à Monceau Fleurs International et WHKS.

NOTE 21 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2014	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2015
Provisions pour risques	1043	52	-422		16		690
Autres provisions pour charges	642	171	-509		76	1	381
Provisions courantes	1 686	223	-931		92	1	1 070
Provisions pour risques							
Autres provisions pour charges	204					25	229
Provisions non courantes	204					25	229
Total provisions	1 889	223	-931		92	26	1 299

Les reprises de provisions s'expliquent par l'extinction sur l'exercice de litiges significatifs.

Il est à noter qu'un litige opposant le Groupe à une tierce partie n'a pas été provisionné en totalité au 30 septembre 2014 dans la mesure où le risque était jugé comme étant non significatif. Cette position reste inchangée au 30 septembre 2015.

NOTE 22 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Emprunts obligataires	6 036	6 375
Emprunts auprès établis. de crédit	2 088	1 608
Comptes courants	621	1 583
Autres dettes financières long terme		511
Dettes financières - non courant	8 745	10 077
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	1 292	838
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1an	823	419
Dépôt de garantie	311	179
Dettes financières - courant	2 427	1 436
Total dettes financières	11 172	11 514

NOTE 23 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Dettes fournisseurs - part > 1an	654	1271
Dettes fiscales et sociales - part > 1an		13
Autres dettes - part > 1an	153	3
Autres dettes non courantes	807	1 287

La part non-courante des dettes fournisseurs correspond à la partie liée à l'actualisation du plan.

NOTE 24 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2015	30/09/2014
Fournisseurs et comptes rattachés	1729	2 562
Fournisseurs et comptes rattachés	1 729	2 562
Dettes fiscales et sociales - part < 1an	3 384	4 799
Autres dettes - part < 1an	441	392
Produits constatés d'avance - part < 1an	648	667
Autres dettes courantes	4 473	5 858

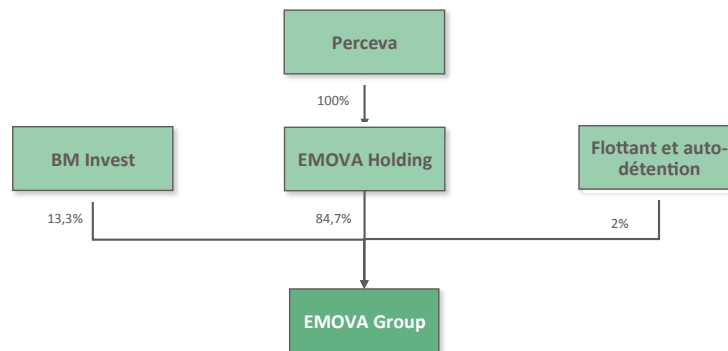
NOTE 25 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	30/09/2015	30/09/2014
Cadres	50	36
Agents de maîtrise et techniciens	3	2
Employés	29	28
Effectif moyen interne	82	66

NOTE 26 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

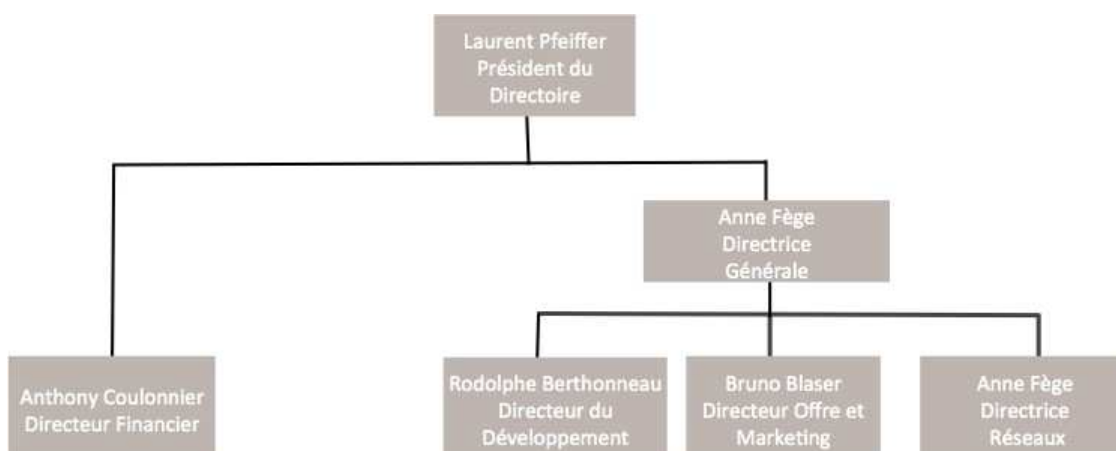
a) Description de l'actionnariat



A l'occasion de son désengagement du Groupe, Monsieur Laurent Amar et la société Laurent Amar Participations ont signé le 19 décembre 2014 avec Perceva et EMOVA Holding, en présence d'EMOVA GROUP, un protocole transactionnel et d'acquisition d'actions ayant constaté la résiliation du pacte d'actionnaires qui les liait en application du protocole d'investissement signé le 24 juin 2013.

Nous profitons donc des présentes pour notifier la fin du concert précédemment constitué entre M. Laurent Amar, Laurent Amar Participations, Unigreen Finance SA, BM Invest ainsi que Perceva Holding et Perceva, à compter du 20 mars 2015, date de la réalisation des opérations de cessions d'actions appartenant à M. Laurent Amar et Laurent Amar Participations prévues dans le protocole transactionnel du 19 décembre 2014.

b) Description de la gouvernance





Madame Anne Fège, Directrice du Sourcing, a été nommée en qualité de membre du Directoire lors du Conseil de surveillance du 12 novembre 2013, puis Directrice Générale le 13 janvier 2014.

Monsieur Anthony Coulonnier a été nommé en qualité de membre du Directoire, lors du Conseil de surveillance du 25 septembre 2014, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat.

Monsieur Rodolphe Berthonneau a été nommé en qualité de membre du Directoire, lors du Conseil de surveillance du 28 janvier 2016, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat.

Au 30 septembre 2015, Monsieur Laurent Pfeiffer exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président du Directoire** : EMOVA GROUP
- **Président-Directeur Général** : MONCEAU FLEURS
- **Président** : HAPPYINC., FLORIACREATION, MONCEAU FLEURS EXPANSION France, MONCEAU FLEURS ITALIA, EMOVA HOLDING
- **Gérant** : LA GENERALE DES VEGETAUX, GESTFLORE, P.B PARTICIPATION, RAPID'FLORE EXPANSION, WHKS B.V., MAGIE FLORALE, CENTRALE DES FLEURS, HAPPY EXPANSION, HAURAUNIZE MONCEAU FLEURS EXPANSION,
- **Administrateur** : MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL,

- Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux d'EMOVA GROUP ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Les mandataires sociaux, qui sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, perçoivent une rémunération qui leur est versée par EMOVA Holding, et fait ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA GROUP dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA GROUP et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprend une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding.

Lors de la réunion du Comité de Surveillance d'EMOVA Holding du 13 janvier 2014, il a été décidé que la rémunération variable des mandataires sociaux serait basée sur deux critères :

- Pour Mr Laurent Pfeiffer, la performance Groupe pour 50% et la performance individuelle pour 50%.
- Pour Mme Anne Fège, la performance Groupe pour 30%, la performance individuelle pour 50% et la performance des activités dont elle a la charge pour 20%.

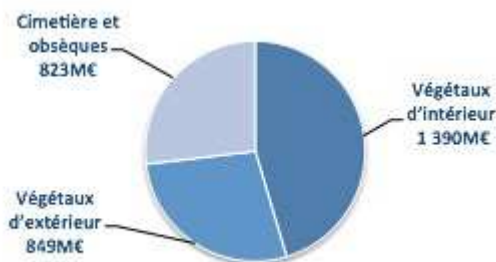
Chacune de ces composantes est évaluée séparément afin que l'ensemble de la rémunération variable à verser reflète la performance du dirigeant par rapport à plusieurs conditions appréciées de manière distincte.

Le niveau de performance individuelle de Mme Anne Fège et Mr Laurent Pfeiffer est apprécié sur la base d'objectifs stratégiques définis lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice, qui reflètent les objectifs de croissance, de rentabilité, d'efficacité opérationnelle et de productivité, tout comme pour Mme Anne Fège le niveau de performance des activités opérationnelles dont elle a la charge.

c) **Données de marché**

La principale source de données sur le marché résulte de l'étude réalisée par France Agrimer en juin 2015 sur le marché 2014. Les principaux éléments de cette étude font ressortir les données suivantes, que nous proposons de reprendre :

- Ventes de végétaux aux ménages en 2014 en France



Le marché de référence pour EMOVA Group est celui des végétaux d'intérieur. Le marché des végétaux d'extérieur n'est pas significatif car limité par la superficie des points de vente. EMOVA Group représente 8% des ventes de végétaux d'intérieur.

- Consommation des ménages

- Volume : En baisse de 6,4%. Les végétaux d'extérieur (-9,3%) en baisse impactent essentiellement les jardineries. Les végétaux d'intérieur se stabilisent (-0,6%) tout comme les achats en cimetières et obsèques (-0,2%).
- Valeur : En baisse de 2,3%. Les végétaux d'intérieur (-3%) et les achats en cimetières et obsèques (-2,2%).
- Occasion d'achat (valeur) : 14% sont pour offrir à une personne du foyer (-2%) ; 60% pour offrir à une personne hors du foyer (+2%) et 26% pour soi (=).

- Circuit de distribution

- Volume : la grande distribution reste le principal circuit (25%, en augmentation depuis 4 ans) devant les jardineries (21%, en baisse vs 2013). Les fleuristes se maintiennent en volume (12% depuis 4 ans).
- Valeur : les fleuristes restent largement le principal circuit (52%) avec 90% de fleuristes indépendants et 10% de fleuriste en réseaux organisés. Emova Group représente de premier réseau de fleuristes en nombre et en valeur (environ 8% des ventes de végétaux d'intérieur).
- Web : les sommes ne représentent toujours que 2% du total mais les ventes des E-Fleuristes sont en augmentation de 19,7%.

d) Politique de gestion des risques financiers

- Plan de sauvegarde

Le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le 3 mai 2012 un Plan de Sauvegarde permettant essentiellement d'adapter les remboursements des créances et emprunts obligataires de EMOVA GROUP, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, à ses flux de trésorerie prévisionnels.

Les principales modalités financières du Plan de Sauvegarde sont les suivantes :

- Remboursement à 100 % des créances comprises dans le plan de sauvegarde (principal et intérêts ayant continué à courir), soit un montant total déclaré par les créanciers de 39,44 millions d'euros qui continue à faire l'objet d'une vérification, en dix annuités progressives (2013 2% - 2014 6% - 2015 8% - 2016 10% - 2017 12% - de 2018 à 2020 – 15% - 2021 – 17%), la première annuité intervenant en 2013 ;
- Remboursement anticipé et réduction, le cas échéant, de la durée du Plan de Sauvegarde en cas de survenance de l'un ou l'autre des événements suivants :
 - o en cas de flux de trésorerie excédentaires consolidés qui serait constaté au titre d'un exercice clos d'EMOVA GROUP après le troisième anniversaire du jugement arrêtant le plan de sauvegarde et qui serait assis sur le plan d'affaires ayant permis d'établir les propositions de règlement du passif, les commissaires aux comptes de EMOVA GROUP confirmeront, le cas échéant, l'existence et le montant des flux de trésorerie excédentaires, ainsi que la différence entre la trésorerie à la clôture de l'exercice concerné et la trésorerie ressortant du plan d'affaires ayant permis d'établir les propositions d'apurement du passif. Dans cette hypothèse, 50 % du montant des flux de trésorerie excédentaire (dans la limite de la différence entre la trésorerie à la clôture de l'exercice concerné et la trésorerie ressortant du plan d'affaires ayant permis d'établir les propositions d'apurement du passif) sera alors versé, dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice concerné, au commissaire à l'exécution du plan qui l'allouera au remboursement des créanciers d'EMOVA GROUP. Ainsi, au titre d'un même exercice, les créanciers pourront, le cas échéant, percevoir l'annuité en valeur absolue prévue au titre du plan de sauvegarde, ainsi qu'une somme au titre des flux de trésorerie excédentaires ;
 - o en cas de conversion en actions de tout ou partie des obligations convertibles émises par EMOVA GROUP (la parité de conversion contractuelle restant inchangée, à l'exception du délai d'attribution d'actions qui sera prorogé jusqu'à la date de la dernière annuité du plan de sauvegarde et sous déduction des annuités préalablement perçues au titre du plan de sauvegarde), la valeur absolue des dividendes restant dus au titre du plan de sauvegarde sera, le cas échéant, maintenue et la part revenant au remboursement des obligataires convertibles ayant converti en actions leurs obligations sera, le cas échéant, allouée aux autres créanciers d'EMOVA GROUP ;
 - o ou, si les créances comprises dans le plan de sauvegarde (capital et intérêts restant dus) étaient inférieures à deux fois le résultat opérationnel consolidé de EMOVA GROUP au titre d'un exercice clos à compter du troisième anniversaire du jugement du Tribunal de commerce de Paris arrêtant le Plan de Sauvegarde, EMOVA GROUP ferait ses meilleurs efforts pour rechercher un établissement de crédit pour refinancer les créances comprises dans le plan de sauvegarde.
- En date du 16 septembre 2013, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué des modifications du plan de sauvegarde qui ont porté sur :
 - o La suppression de la clause permettant en cas de conversion des obligations convertibles le maintien en valeur absolue des dividendes restant dus au titre du plan aux autres créanciers ;
 - o Le paiement des créances acquises par EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, par compensation dans le cadre d'une augmentation de capital de la société EMOVA GROUP réservée à EMOVA Holding ;



- Le paiement des créances non incorporées par les créanciers au capital de EMOVA GROUP (par voie de compensation ou de conversion des obligations convertibles par les titulaires de ces dernières) conformément à la progressivité prévue par le plan de sauvegarde (2013 – 2% ; 2014 – 6% ; 2015 – 8% ; 2016 – 10% ; 2017 – 12% ; de 2018 à 2020 – 15% ; 2021 – 17%) ;
 - Le paiement de la première échéance au 30 septembre 2013 et la fixation de la date du 30 septembre comme date anniversaire de paiement des échéances du plan.
-
- Risque lié à la progressivité du plan de sauvegarde

La progressivité des annuités de remboursement prévu au Plan de Sauvegarde augmente au fil des années (2013 – 2% ; 2014 – 6% ; 2015 – 8% ; 2016 – 10% ; 2017 – 12% ; de 2018 à 2020 – 15% ; 2021 – 17%), et, pour autant que les perspectives économiques permettent de respecter le paiement des annuités, le risque de se retrouver en défaut de paiement augmente aussi linéairement. En cas de non-respect de paiement d'une échéance, le Tribunal de Commerce de Paris pourrait prononcer la résolution du plan sur avis du Parquet et du commissaire à l'exécution du Plan de Sauvegarde, ce qui aurait pour conséquence l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou si aucun redressement de l'entreprise n'est possible, une procédure de liquidation judiciaire.

- Risque de résolution du Plan de Sauvegarde et flexibilité amoindrie pendant la durée du Plan de Sauvegarde

Le Groupe est tenu, jusqu'au 30 septembre 2021, de respecter les termes du Plan de Sauvegarde, et notamment les échéances de remboursement (voir ci-dessous le facteur de risque « Risques liés à l'endettement du Groupe »).

En cas de non-respect des termes du Plan de Sauvegarde, le Tribunal de commerce de Paris pourrait prononcer la résolution du Plan sur avis du Parquet et du commissaire à l'exécution du Plan de Sauvegarde.

Si le Groupe est alors en cessation des paiements, le Tribunal pourrait ouvrir une procédure de redressement judiciaire à condition qu'un redressement soit considéré comme possible.

À défaut, le Tribunal prononcerait la liquidation judiciaire.

Par ailleurs, certaines modifications du Plan de Sauvegarde pourraient s'avérer nécessaires au cours des quatre prochaines années, notamment pour réagir aux changements qui pourraient affecter les activités du Groupe ou les marchés sur lesquels il opère.

Dans la mesure où les modifications envisagées ne seraient pas considérées comme substantielles dans les objectifs ou les moyens du Plan au sens de l'article L. 626-26 du Code de commerce, le Groupe pourrait procéder à ces ajustements sans approbation préalable. Néanmoins, toute modification substantielle du Plan de Sauvegarde, au sens de l'article L.626-26 du Code de commerce requerrait l'accord préalable des Comités des créanciers et de l'assemblée des obligataires puis l'approbation du Tribunal de Commerce.



- Risques liés à l'activité du Groupe

Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature. Le marché reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, marchés du livre,...).

Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en terme de prix de revient de la « matière première » achetée par les franchisés, et ainsi avoir un impact sur le niveau d'activité si les clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de ventes de la matière première des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achats semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par les franchisés et par le marché du « B to C » en particulier au travers du référencement de plusieurs fournisseurs (risque dilué).

Délais de paiement clients

Les facturations passées par le Groupe et correspondant aux commandes des franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

- Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Bien que le marché de la production et du négoce de fleurs évolue à l'échelle mondiale, l'approvisionnement actuel des magasins sous enseigne est structuré autour de quelques intermédiaires, qui eux-mêmes sont fortement dépendants des marchés au cadran hollandais. Le nombre limité de ces intermédiaires implique un risque d'une dépendance accrue du fournisseur à l'égard de certains magasins qui pourrait se traduire par une dérive de la marge sur achat.

EMOVA GROUP a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achat. Si EMOVA GROUP entend promouvoir ce type de circuits de distribution, ils sont en eux-mêmes porteurs de risques liés à l'absence d'uniformité de la marchandise, aux éventuelles ruptures d'approvisionnement, et à la défaillance éventuelle de producteurs indépendants.

- Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA GROUP entend développer un réseau de franchisés autour de ses trois enseignes, conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2015, le Groupe compte 318 points de vente. Au 30 septembre 2015, 18 transactions avec contrats de franchise ont été signés :

- Monceau Fleurs, 8 franchisés ;
- Rapid'Flore, 7 franchisés ;
- Happy, 3 franchisés.



Le développement d'un réseau autour de trois enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA GROUP dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

Toutefois, les pratiques commerciales de certains franchisés ainsi que la qualité de service qu'ils offrent sous les différentes enseignes pourraient, dans certains cas, ne pas atteindre le niveau d'excellence opérationnelle associé aux marques elles-mêmes, et aux magasins détenus en propre par le Groupe, ce qui pourrait porter atteinte à l'identité des marques du Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la capacité d'EMOVA GROUP à poursuivre sa stratégie de développement.

- Risques de change

Le Groupe n'a pas de relation la conduisant aujourd'hui à réaliser des transactions en une autre devise que l'euro. En conséquence, aucun risque de change n'est à ce jour supporté par le Groupe. Le Groupe n'a de fait pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

- Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

- Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2015 s'élève à 10 239 K€.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

- Risques de liquidité

EMOVA GROUP a réalisé un résultat net de 309 K€ sur la période close le 30 septembre 2015 et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 28,5 millions d'euros. La trésorerie utilisée par l'exploitation, a représenté 3 382 milliers d'euros au cours de la période. Au 30 septembre 2015, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 259 milliers d'euros, contre 554 milliers d'euros à fin septembre 2014.

Compte-tenu de l'homologation du plan de sauvegarde ayant conduit à une restructuration de sa dette financière, aux efforts de restructuration en cours, et au renforcement des fonds propres du Groupe par le biais d'une augmentation de capital de 5 millions d'euros intervenue au cours du premier semestre de l'exercice, EMOVA GROUP a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de dépôt du présent rapport annuel.



- Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 aout 2013, la société EMOVA GROUP, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA GROUP par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Les modalités de ce contrat sont plus amplement décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes qui a été préparé pour les besoins de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Au 30 septembre 2015, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui :

- facture sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 1 217 K€ H.T, et
- a abandonné son compte courant à la clôture de 2 793 K€.

- Engagements hors-bilan

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA GROUP dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA GROUP auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société HAURAUNIZE acquise par EMOVA GROUP.